

## Cycle Droit Social 2019

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir et maintenir des connaissances juridiques et pratiques nécessaires à la gestion des Ressources Humaines.
- Savoir identifier les mesures sociales à mettre en œuvre et les situations à risques ; savoir réagir en cas de mise en jeu des obligations et de la responsabilité sociale de l'entreprise.
- Mettre à jour les connaissances à partir de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle ; identifier les opportunités et adapter les pratiques sociales au sein de l'entreprise.

### ORGANISATION DU CYCLE / SITE DE NANCY

- 5 séances d'une demi-journée chacune (17h30 au total), réparties en trois groupes : le mardi matin, le jeudi matin ou le jeudi après-midi.
- Chaque séance se déroule en deux temps :  
**Un thème** défini à l'avance permettant d'appréhender la pratique (*voir ci-dessous*).  
**L'actualité** législative et jurisprudentielle, et son impact pratique sur la gestion du personnel.

#### ■ ■ ■ DROIT DISCIPLINAIRE :

##### Quelle sanction pour quelle faute ?

12/03 matin - 14/03 matin - 14/03 après-midi

- Les modalités d'exercice du pouvoir disciplinaire :
  - *Pouvoir de direction et contrôle des salariés*
  - *La qualification et la preuve des faits*
  - *La prescription des faits fautifs*
- La mise en œuvre du droit disciplinaire :
  - *La procédure disciplinaire*
  - *Le choix de la sanction*
  - *La prescription des sanctions*

#### ■ ■ ■ LES PROTECTIONS DU SALARIÉ :

##### Ne pas passer à côté !

14/05 matin - 16/05 matin - 16/05 après-midi

- Les protections liées aux suspensions du contrat de travail :
  - *Maternité et paternité*
  - *Accident du travail et Maladie professionnelle*
- Les protections liées aux mandats :
  - *La protection des représentants du personnel (membres CSE, délégués syndicaux...)*
  - *Les autres élus*

#### ■ ■ ■ LE TÉLÉTRAVAIL : Le travail de demain ?

18/06 matin - 20/06 matin - 20/06 après-midi

- Le télétravail dans quelles situations ?
  - *Demande du salarié et intérêts de l'entreprise*
  - *Pour quels postes, quels salariés ?*
  - *À temps plein ou partiel ?*
- Les conditions pratiques du télétravail
  - *Accord collectif ou décision unilatérale ?*
  - *Rédaction du contrat de travail ou de l'avenant*
  - *Le statut du télétravailleur*

#### ■ ■ ■ LES FRAIS PROFESSIONNELS : Le point

17/09 matin - 19/09 matin - 19/09 après midi

- Les obligations de l'employeur et du salarié
- Les conditions d'exonération des cotisations sociales
- Les cas particuliers

#### ■ ■ ■ AGISSEMENTS SEXISTES ET HARCELEMENT SEXUEL : De quoi parle-t-on ?

12/11 matin - 14/11 matin - 14/11 après-midi

- Les définitions : agissement sexiste, discrimination, harcèlement sexuel
- La responsabilité de l'entreprise
- Les mesures et chartes d'information et de prévention
- Quelles actions en cas de suspicion, de plainte et de faits avérés ?

## Cycle Droit Social 2019

### DATES & HORAIRES

**GROUPE DU MARDI MATIN**  
de 9h à 12h30

12/03 - 14/05 - 18/06 - 17/09 - 12/11

**GROUPE DU JEUDI MATIN**  
de 9h à 12h30

14/03 - 16/05 - 20/06 - 19/09 - 14/11

**GROUPE DU JEUDI APRES-MIDI**  
de 14h à 17h30

14/03 - 16/05 - 20/06 - 19/09 - 14/11

### LIEU

**Cabinet ACD**  
165 Bd d'Haussonville  
54000 NANCY

### COÛT DE LA FORMATION

**1 250 € HT par stagiaire**  
payables lors de l'établissement de la  
convention de formation

### CONTACT STAGIAIRES

**Nathalie BAILLY**  
165, bd d'Haussonville - 54000 Nancy  
Tél. 03 83 27 21 35

*Organisme enregistré sous  
le numéro 41.54.02235.54  
Cet enregistrement ne vaut pas  
agrément de l'état.*

### PUBLICS VISÉS

**Collaborateurs de la fonction RH**  
(assistant/responsable RH et paye,  
DRH, juristes...), **dirigeant, DAF**

### PRÉ-REQUIS

**Pratique de la fonction  
RH/social/payé**

### LES FORMATEURS

**Nathalie BAILLY**  
Avocat au Barreau de Nancy  
Spécialiste en Droit du Travail

**Géraldine EMONET**  
Avocat au Barreau de Nancy  
Département Droit social  
Santé et sécurité au travail

**Eloïse DELAUNAY**  
Juriste  
Département Droit social

### MOYENS PÉDAGOGIQUES / MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- La formation est assurée par des avocats et des juristes ayant la pratique du droit du travail et la connaissance des réalités de l'entreprise ; elle donne lieu à la remise d'un support pédagogique.
- Elle est illustrée par des exemples pratiques, tirés de l'expérience professionnelle du formateur.
- L'évaluation de la formation et des acquis de la formation est réalisée en fin de cycle.
- Une attestation individuelle de suivi de la formation est remise au terme de la formation.

### BULLETIN DE PARTICIPATION

### FORMATION CYCLE DROIT SOCIAL 2019 NANCY

À renvoyer par voie postale  
à l'adresse du lieu de la formation  
ou par mail à : n.bailly@acd.fr

Société : .....

Adresse : .....

Signataire de la convention de formation et qualité :  
.....

Personne chargée des relations avec l'organisme et les stagiaires (si différente) :  
.....

Téléphone et Mail : .....

Nom et fonction des Participants :  
.....  
.....

Groupe souhaité :  Mardi matin  Jeudi matin  Jeudi après-midi

**À la réception de votre bulletin de participation, une convention de formation vous sera adressée.**

#### AUDIT CONSEIL DEFENSE

**Société d'Avocats**  
SELAFA au capital de 500 000 €  
R.C.S. Nancy D 759 800 816  
N° TVA FR 42.759.800.816  
N° SIRET 759.800.816.00.143

**NANCY**  
165, bd d'Haussonville  
54000 Nancy  
(Barreau de Nancy)  
Tel. : 03 83 27 21 35

**PARIS**  
55, bld Sébastopol  
75001 PARIS  
(Barreau de Paris)  
Tél. : 01 42 67 79 78

**ÉPINAL**  
7, rue Roland Thiéry  
88000 Épinal  
(Barreau d'Épinal)  
Tél. : 03 29 81 89 89

**METZ**  
4, place Saint Nicolas  
57000 METZ  
(Barreau de Metz)  
Tél. : 03 87 74 24 54

